



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

location

Question écrite n° 76543

Texte de la question

Mme Régine Povéda attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur les rapports locataires - propriétaires, notamment sur les difficultés des propriétaires confrontés au non-paiement des loyers par leurs locataires. En effet, en cas de défaillance du locataire pour ce qui concerne le versement de la part résiduelle de son loyer et lorsque l'APL est directement versée par la CAF au propriétaire, le versement de l'allocation est suspendu. Le bailleur se retrouve ainsi doublement pénalisé puisqu'il perd la totalité du montant du loyer. Elle lui demande quelles sont les mesures envisagées qui permettraient une meilleure protection et inciteraient davantage les propriétaires à louer leurs biens.

Données clés

Auteur : [Mme Régine Povéda](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76543

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2122

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)